



Aux parents des élèves des classes de 7-8P et ACC/7-8

MP/av

Crissier, le 22 janvier 2026

Congé exceptionnel pour la classe de votre enfant

Madame, Monsieur, Chers parents,

En raison d'une formation cantonale obligatoire sur l'éducation numérique organisée pour les enseignant·e·s de 7 et 8P en 2025-2026, les élèves auront congé le

➤ **Vendredi 6 février 2026.**

En cas de difficulté d'organisation familiale, l'établissement garantit la prise en charge de votre enfant dans une autre classe ou dans un groupe spécifique (en principe dans le même collège) sous la surveillance d'un·e enseignant·e.

Afin d'assurer la planification de cette garde pour le **6 février prochain**, nous vous remercions de bien vouloir vous annoncer **au plus tard pour le mercredi 4 février 2026**, via le QR Code ci-dessous, qui est aussi accessible sur notre site internet www.eps.crissier.ch. En cas de problème vous pouvez inscrire votre enfant par courriel à eps.crissier@vd.ch.

Sans nouvelles de votre part dans les délais, nous considérons que votre enfant reste sous votre responsabilité. **Par ailleurs, si votre enfant est inscrit à la cantine ou à l'APEMS, il vous appartient d'annoncer son éventuelle absence.**

Pour votre information, une lettre vous sera envoyée avant chaque mise en congé afin de planifier l'organisation des classes de garde.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Nuria Capsi
Doyenne 7-8P

Copies

- Enseignant·es de 7-8P et ACC/7-8
- Mme Susana Figueiredo Pinto, doyenne administrative
- Mme Capsi, doyenne de secteur
- Mmes Zarkadis, service jeunesse et Remy, directrice APEMS
- Mme Bakoyene, référente au Foyer EVAM

